
DEMANDE RÉ-AMENDÉE DE GAZIFÈRE INC. POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DE SES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017, DEMANDE D'APPROBATION DE SON PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019.

Dossier R-4032-2018 PHASE 2

Salaires des techniciens et compte d'écart pour inondations

Question 1

Références :

- (i) B-0024, GI-9, Document 1.3.1, p. 4
- (ii) B-0030, GI-9, Document 1.5.2
- (iii) B-0024, GI-9, Document 1.3.1, p. 1

Préambule :

(i)

« Les salaires des Opérations ont connus une baisse significative pour les raisons suivantes : (1) départ du directeur des opérations et ayant été remplacé en cours d'année (20,0 (000\$)); (2) employés en congé de maladie (60,0 (000\$)); (3) salaires des techniciens moindre que budgétés principalement au niveau du surtemps (55,1 (000\$)); (3) salaires des techniciens directement affectés à des projets non-réglementés plus important qu'au budget (26,9 (000\$)); (4) salaires des techniciens, principalement du surtemps, affectés aux inondations de mai 2017 et comptabilisés au compte différé prévu à cet effet (31,7 (000\$)); (5) autres variations de moindre importance (16,3 (000\$)). »

Questions :

1.1 La FCEI calcul une somme de 210 000\$ pour l'ensemble des éléments présentés à la référence (i), veuillez réconcilier le total de 200 000 \$ avec les explications.

- 1.2 Veuillez expliquer que l'absence d'un employé en congé de maladie n'a pas été compensé par des coûts additionnels en temps supplémentaires ou autres?
- 1.3 Veuillez décrire l'impact de cette absence sur les opérations de Gazifère.
- 1.4 Veuillez confirmer que l'écart favorable de 55,1 M\$ au niveau du salaire des techniciens résulte essentiellement d'un nombre d'heures de surtemps moindre.
- 1.5 Veuillez présenter le salaire en temps régulier des techniciens prévu et réel sur une base mensuelle.
- 1.6 Veuillez présenter le salaire en surtemps des techniciens prévu et réel sur une base mensuelle.
- 1.7 Veuillez expliquer pourquoi le surtemps des techniciens au niveau des activités de base (autres que l'inondation) est en baisse de 82 000\$ (55 100 + 26 900).
- 1.8 Veuillez ventiler la ligne 2 de la référence (ii) entre les dépenses internes et externes; ventiler les dépenses internes entre le salaire des techniciens en temps régulier, le salaire des techniciens en temps supplémentaire et les autres coûts internes; et ventiler les coûts externes entre main d'œuvre contractuelle et autres coûts.
- 1.9 Veuillez ventiler la ligne 5 de la référence (iii) entre le salaire en temps régulier et le salaire en temps supplémentaire.

Programme de francisation

Question 2

Références :

- (i) B-0055, GI-14, Document 1

Préambule :

- (i)

« Quant au suivi du projet de mise en oeuvre du programme de francisation, Gazifère demande à la Régie l'autorisation de cesser également de faire le suivi de ce projet. En effet, étant donné que Gazifère a obtenu son certificat de l'Office de la langue française en 2017, le projet de francisation est maintenant terminé. De plus, au cours des dernières années, l'ensemble des charges associées au programme de francisation étaient des charges d'exploitation qui font partie des charges d'exploitation du distributeur, sans comptes d'écarts ou de reports. Les charges requises dans le futur pour le maintien de la francisation chez Gazifère font donc partie des charges d'exploitation habituelles et intégrées à l'ensemble des activités de Gazifère et ne nécessitent donc plus un suivi particulier. »

Questions :

- 2.1 Selon Gazifère, les charges annuelles réelles de 2017 sont-elles représentatives d'un niveau de charge récurrent à long terme pour les activités de francisation? Veuillez justifier.
- 2.2 Veuillez indiquer quelles sont les actions qui doivent être mises en place ou maintenues par Gazifère afin de maintenir le certificat de francisation émis par l'Office québécois de la langue française.

Programme commercial– Chauffe-piscine

Question 3

Références :

- (i) B-0056, GI-14, Document 6, page 9
- (ii) B-0056, GI-14, Document 6, pages 10 et 11

Préambule :

(i)

« Au cours des années 2016 et 2017, peu de participants (89 participants pour un total de 118 appareils installés) se sont prévalus des aides financières offertes dans le cadre de ce programme. Un faible taux de participation principalement attribuable au manque de ressources qui a sévi au cours des deux dernières années dans le service des ventes de Gazifère. Ainsi, le nombre limité de participants combiné aux données de consommation souvent partielles restreint la portée des conclusions pouvant être tirées à ce stade. En effet, les programmes commerciaux de Gazifère sont offerts à la clientèle existante ainsi qu'aux nouveaux clients. Lorsqu'il s'agit de nouveaux clients, Gazifère ne possède pas de données historiques de consommation ni de données complètes de consommation pour l'année en cours puisque les nouveaux clients ne sont pas tous branchés au réseau gazier en début d'année. Ainsi, afin de ne pas biaiser les résultats de l'exercice en utilisant des données de consommation incomplète, les nouveaux clients ont été soustraits de l'analyse. Les données de consommation présentées par Gazifère constituent donc une première étape d'analyse et démontrent que les outils de compilation et de suivi des données ont été mis en place. Pour tirer des conclusions sur la fiabilité des hypothèses de consommation proposée initialement par Gazifère, il sera nécessaire d'analyser la consommation d'un plus grand nombre de participants et d'avoir des données de consommation plus complètes, sur une plus grande période de temps. De plus, sans la réalisation d'activité d'évaluation supplémentaire comme par exemple, un sondage visant à identifier les changements dans les habitudes de consommation d'énergie des participants (ex. nombre d'occupants, taux de présence à la maison, rénovations

majeures, etc.), les conclusions tirées des données présentées devront toujours s'accompagner d'une interprétation. » (Nous soulignons)

Questions :

- 3.1 Veuillez indiquer si le nouveau client en 2016 avec chauffe-piscine n'a comme usage estival que le chauffe-piscine. Le cas échéant, veuillez refaire l'analyse en incluant ce client.
- 3.2 Veuillez indiquer la consommation estivale de ce client.
- 3.3 Ne paraît-il pas vraisemblable à Gazifère que les clients se faisant installer des chauffe-piscines le fassent au printemps ou au début de l'été?
- 3.4 Gazifère dispose-t-elle de l'information nécessaire (e.g. données de consommation, documentation pour demande d'aide financière) pour évaluer la date d'installation des chauffe-piscines? Si oui, veuillez indiquer la date d'installation pour chacun des participants.
- 3.5 Étant donné la stabilité des résultats de consommation pour les chauffe-piscines, ceux-ci ne seraient-ils pas suffisants pour inférer dès maintenant des conclusions quant à la rentabilité du programme eu égard à ces équipements?
- 3.6 Veuillez évaluer la rentabilité des subventions aux chauffe-piscines sur la base des résultats à ce jour.
- 3.7 Veuillez indiquer le volume de ventes additionnelles minimal permettant de rentabiliser la subvention.

Base de tarification

Question 4

Références :

- (i) B-0042, GI-10, Document 4, note 5
- (ii) B-0040, GI-10, Document 2, note 4

Préambule :

(i)

« (5) La VCN est plus basse en début 2017 comparativement à la Cause 2017 dû à une surestimation des soldes de fin 2016 lors de la préparation budgétaire. En effet, les VCN des conduites principales et du logiciel CIS ont été moindres qu'anticipées, contrebalancées par une plus grande VCN des branchements et des compteurs. »

(ii)

« (4) La surévaluation de la valeur nette réglementée au début de l'année de la Cause tarifaire 2017 explique en partie l'écart pour un montant de 1 197 (000\$). L'autre partie de l'explication est l'exécution plus tardive dans l'année des projets d'extension et de modification du réseau occasionné par divers délais de construction. »

Question :

4.1 Veuillez élaborer sur les facteurs qui ont mené à l'exécution plus tardive dans l'année des projets d'extension et de modification du réseau.

Projet Buckingham

Question 5

Référence :

(i) B-0099, GI-14, Document 3

Questions :

5.1 Veuillez expliquer que la consommation moyenne par client résidentiel passe de 715 m³ (42900 m³/ 60 clients) à 406 m³ (8934/22) entre la demande (R-3973-2016) et les données réelles au 31 décembre 2017.